



CERCLE DE FERMÈRES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Les CFQ, des liens d'accomplissement tissés serrés

Réunion « fin d'année 2022 »

Bienvenue à toute à notre prochaine réunion qui se tiendra :

Mercredi, 15 juin 2022
À 18h00
Au Centre municipal

Comme à notre habitude, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, le tout se tiendra dans le cadre de notre habituel souper de fin d'année. Bien vouloir confirmer votre présence auprès de Carmen (418 268-8948) ou Francine (418 268-8354) afin de faire la réservation du repas auprès du traiteur, et ce, au plus tard le 10 juin. Le coût est de 10\$ par personne.

Concours d'artisanat 2021-2022

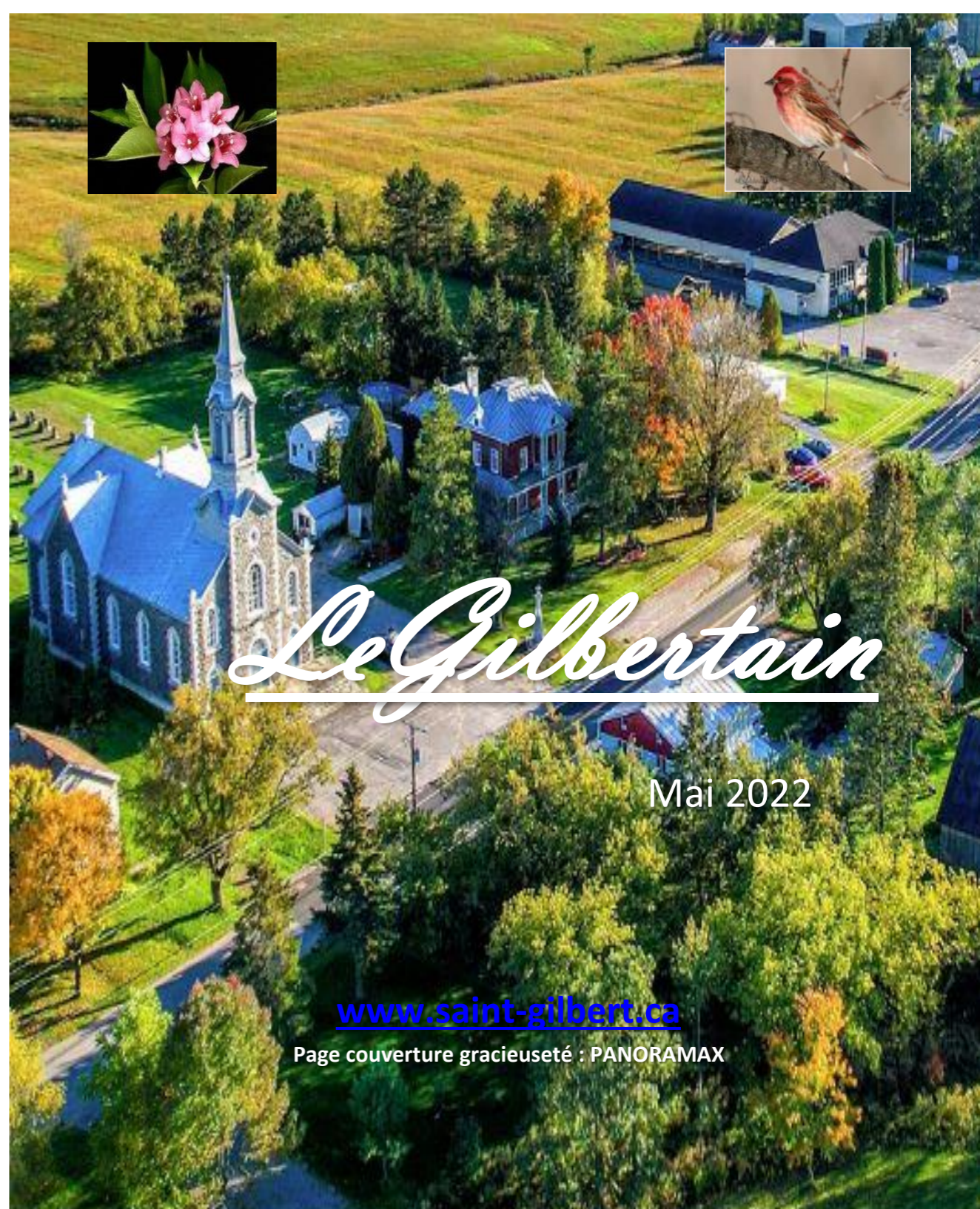
Dans le cadre du Congrès régional de notre Fédération, se tenait l'exposition des pièces du concours d'artisanat textile annuel. Parmi les pièces présentées par notre Cercle, 3 d'entre elles ont été sélectionnées pour participer au tirage lors Congrès provincial qui se tiendra en juillet prochain à St-Hyacinthe. Quelle belle fierté pour notre Cercle!



Michelle Robitaille, responsable des communications



100 ans de savoir à partager





Mot du maire



Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une résolution du conseil a été votée en mai pour appuyer la préparation sur le territoire de la municipalité d'un projet de sentier de raquettes initié par M. Sylvain Cauchon. J'en profite pour le féliciter de son initiative pour faire grandir l'offre de service des loisirs de Saint-Gilbert. Bien que ce sentier de raquettes ne soit que seulement au stade de projet, les étapes de préparation pour sa réalisation avancent et s'annoncent très bien.

Voici maintenant d'autres sujets sur lesquels j'avais manqué d'espaces pour écrire dans le Gilbertain dans les mois précédents, mais qui ne sont pas moins dignes de mention :

Premièrement, je tiens à souligner que le conseiller, M. François Savard, a reçu en mars une plaque commémorative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour ses 20 ans de service comme élu municipal. Félicitation!

Deuxièmement, notre Directeur général M. Christian Fontaine a reçu l'annonce qu'il recevra une montre avec une gravure de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour ses 35 ans d'engagement dans le monde municipal. Félicitation!

Et pour terminer, je souligne notre concitoyenne, Mme Gabrielle Durocher, pour sa nomination en mars sur le comité consultatif agricole (COCAG) de la MRC de Portneuf comme représentante des producteurs agricoles. Félicitation! Je vais de plus avoir le plaisir de siéger en sa compagnie sur le COCAG comme représentant de la MRC. On peut dire que Saint-Gilbert prend sa place sur ce comité.

Sincèrement vôtre, Daniel Perron,
Maire de Saint-Gilbert



CDESG

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-GILBERT

En concordance avec sa mission, la Corporation de développement économique de Saint-Gilbert souhaite donner l'occasion aux entreprises de St-Gilbert de se faire connaître davantage. Nous proposons donc aux propriétaires de commerces et d'entreprises œuvrant au cœur de St-Gilbert de faire parvenir à la Corporation une description de leur entreprise et de leurs services (produits à vendre, services offerts) que nous partagerons dans les parutions futures du journal le Gilbertain et sur le site de la Municipalité. Ceci permettra aux concitoyennes et concitoyens de découvrir les entreprises de chez nous qui contribuent à la vie économique de St-Gilbert.

**BIEN VOULOIR FAIRE PARVENIR VOTRE RÉSUMÉ À MADAME CARMEN BILODEAU À
L'ADRESSE SUIVANTE : CARBILEAU@HOTMAIL.COM
AU PLAISIR DE VOUS LIRE!**



Club Fadoq Saint-Gilbert Âge d'Or

Bonjour à vous tous membres de la Fadoq.

En ce beau mois de mai je tiens à souhaiter un super de bel été à tous nos membres de la Fadoq.

Sans nos masques (ou presque), le sourire de tous sera enfin visible pour la belle saison.

Sauf avis contraire, nous vous reviendrons sur le Gilbertain de septembre pour la reprise des activités.

Bonne saison à tous

Denis Robitaille vice-président tel:418-268-8948

**Conseil Paroissial de pastorale
Saint Gilbert**

Bonjour à Toutes et à Tous

**Nous aurons la Célébration de la Messe Dimanche le 29 Mai à
L'Église de Saint-Gilbert à 11 heures.**

Voici les intentions :

Marie-Anne Perron Gignac	-	Ses Enfants
Élisabeth Paquin Perron	-	Marie-Paule et Jacques
Jeannine Petit Perron	-	Le Club Fadoq Saint-Gilbert

Juin

**Le mois de Juin est consacré au Sacré Cœur de Jésus. Ayons une
Dévotion et une pensée pour Notre Père des Cieux.**

Fête des Pères

**La Fête des Pères est Dimanche le 19 juin, que ce jour soit pour Vous
d'offrir de petites attentions aux Papas, un simple sourire, un télépho-
ne pour avoir de ses nouvelles, une douce surprise pour briser la soli-
tude car il y a des Papas qui sont seuls.
Que ce jour soit pour Vous les Papas bien heureux avec de la Santé, de
l'Amour et de Bonheur.**

Bonne Fête des Pères à tous les Papas de la Paroisse.

Comité de Liturgie par : Annette Julien Gignac



Municipalité de Saint-Gilbert

En direct du conseil – séance de mai 2022

Pour de plus amples détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à
consulter les procès-verbaux sur le site de la municipalité au: www.saint-gilbert.ca

- Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022
- Engagement et approbation du contenu numéro 3 de la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023
- Approbation des plans et autorisation d'appel de proposition pour la construction de l'abri de la rampe d'accès
- Confirmation des adresses des résidences qui feront l'objet de l'installation de compteurs d'eau
- Adoption du règlement 06-2022, décrétant un emprunt maximal et dépense de 85 102 \$ pour la réfection du préau
- Adoption du règlement 07-22, code d'éthique des employés municipaux
- Appel de CANDIDATURES pour le poste de directeur général, greffier-trésorier et inspecteur en bâtiment et en environnement
- Approbation de l'entente de service 9-1-1 nouvelle génération
- Approbation et autorisation de signature pour le service de calcul de volumétrie des sablières
- Mandat d'entretien et de gestion de sentier de raquettes
- Octroi de service pour une étude de faisabilité pour un réseau de distribution d'eau potable dans la rue des érables
- Demande de financement au Fonds Desjardins pour l'abri et la réfection du préau
- Modification au calendrier des séances 2022, changer le lundi 3 octobre pour le mardi 4 octobre 2022
- Adoption du règlement 02-2022, décrétant un emprunt maximal et dépense de 341 520 \$ pour la réfection de la rue Principale à son extrémité Est
- Adoption du règlement 03-2022, décrétant un emprunt maximal et dépense de 120 000 \$ pour la réfection de la route Létourneau à son extrémité Sud
- Dépôt du certificat du secrétaire-greffier du règlement 05-2022 pour l'approbation des électeurs

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Tél. : 268-8194, télécopieur : 268-6466 courriel : saint-gilbert@globetrotter.net



Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 85 102 \$ UN EMPRUNT MAXIMAL DE 85 102 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PRÉAU

Avis public

EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 mai 2022, le conseil municipal de Saint-Gilbert adoptera le règlement numéro 06-2022 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 85 102 \$ et emprunt maximal de 85 102 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du préau*

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 06-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresses et qualités et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. **Le registre sera accessible sans interruption de 9h00 à 19h00, le 6 juin 2022**, au bureau de la municipalité de Saint-Gilbert, situé au 110 rue Principale.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 06-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trente-six (36). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 06-2022 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h00, le 6 juin 2022, au bureau municipal situé au 110 rue Principale.

6. Le règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité, mardi, mercredi et jeudi entre 10h00 et 15h00.

d'ici à Québec

Promotion mai
Laissez-passer 50%

*Le transport collectif
une bonne habitude
à reprendre*

www.transportportneuf.com
418.337.3686 / 1.877.329.3686

Étudiant 58\$ 29\$
En mai

Régulier 115\$ 58\$
En mai

Navettes journalières
Du lundi au vendredi jusqu'à Québec



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT 02-2022, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 06-2017 QUI A POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 341 520 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 341 520 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE 380 MÈTRES DE LA RUE PRINCIPALE À SON EXTRÉMITÉ EST

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 2 mai 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 02-2022 abrogeant le règlement 06-2017 qui a pour objet de décréter une dépense de 341 520 \$ et emprunt maximal de 341 520 \$ pour la réalisation des travaux de reconstruction d'un tronçon de 380 mètres de la rue Principale à son extrémité Est

Toute personne qui le désire peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 19 MAI 2022.

Christian Fontaine,

Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT 07-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 07-2018

En conformité avec les exigences de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 2 mai 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 07-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne qui le désire peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 19 MAI 2022.

Christian Fontaine,

Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 85 102 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 85 102 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PRÉAU

Avis public (suite)

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 6 juin 2022, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. 9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui le 6 juin 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 19 MAI 2022.

Christian Fontaine,

Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT 03-2022, RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 03-2020 QUI A POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 120 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE 130 MÈTRES À L'EXTRÉMITÉ SUD DE LA ROUTE LÉTOURNEAU

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 2 mai 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 03-2022 abrogeant le règlement 03-2020 qui a pour objet de décréter une dépense de 150 000 \$ et emprunt maximal de 120 000 \$ pour la réalisation des travaux de reconstruction d'un tronçon de 130 mètres à l'extrémité sud de la route Létourneau.

Toute personne qui le désire peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 19 MAI 2022. *Christian Fontaine,* DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

REGION PORTNEUF

INTERVENANT.E.S de MILIEU (travail de rue)

Début de l'emploi : 16 mai 2022
 Nombre d'heures/semaine : 30 à 35 h (du 16 mai au 20 août)
 *Variable selon les besoins du milieu
 15 h (du 21 août au 1^{er} octobre)
 Salaire : 20 \$/heure + remb. frais de km
 Nombre de postes : 6
 Lieu de travail : MRC de Portneuf

DESCRIPTION DU POSTE

- Rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie, en leur assurant une présence significative et en utilisant « la réduction des méfaits » comme approche.
- Offrir un service continu de 1^{re} ligne aux jeunes dans les municipalités de tout le Grand Portneuf (secteur défini pour chaque intervenant.e et/ou diade).
- Apporter aide, soutien, écoute et références aux jeunes face à leurs réalités, leurs besoins et les défis rencontrés.
- Amener les jeunes à prendre conscience de leur capacité d'agir.
- Participer activement au recensement des besoins des jeunes sur le territoire.
- Tenir un journal de bord quotidien et participer aux réunions de supervisions.

COMPÉTENCES

Avoir de l'initiative, une grande facilité à entrer en contact avec les jeunes, une ouverture d'esprit, connaître les problématiques reliées à l'adolescence, être autonome, fiable et débrouillard.

SCOLARITÉ

Collégial (DEC) : TID, TTS, TES, Universitaire : Criminologie, travail social ou tout autre domaine connexe (terminé ou en voie de l'être). Atout : avoir un cours de premiers soins.

AUTRE

Doit posséder une voiture

Faites parvenir votre C.V. dspa@mdjneuville.com
418 284-3085

ATTENTION ! ATTENTION! DANS LA SEMAINE DU 6 JUIN 2022 VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES NUMÉROS CIVIQUES DE 100 A 1109 PRINCIPALE, ROUTE 354, ROUTE LÉTOURNEAU, ET RUE DES ÉRABLES

SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

RENDEZ VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE ACCESSIBLE

Respecter les consignes 1 à 6 suivantes pour permettre la vidange de votre installation septique

- CONSULTER L'AVIS DE VIDANGE** pour le détail des consignes
- AFFICHER LE NUMÉRO CIVIQUE** afin qu'il soit bien visible de la rue
- IMPORTANT DÉGAGER 20 CM (8 po) autour des deux couvercles** et en profondeur
- LIBÉRER L'ENTRÉE ET LE TERRAIN** menant à votre installation
- IDENTIFIER L'EMPLACEMENT** de l'installation par un repère visuel (ex. : drapeau, réflecteur, etc.)
- LAISSER VOTRE PROPRIÉTÉ ACCESSIBLE** barrières déverrouillées, animaux attachés, mobilier et structures nuisibles retirés

VIDANGE DE L'INSTALLATION SEPTIQUE si toutes les consignes sont respectées*

EN FONCTION DE LA SITUATION DE LA CUVÉ, IL Y AURA ÉVENTUELLEMENT DES DÉPLACEMENTS DE CHÈQUES. Pour indiquer qu'une vidange a été effectuée, l'employé fera un X sur chaque couverture avec une craie.

Lorsque les mesures indiquées le permettent, les accès-ports seront remis à niveau.

Aucune obligation d'être présent le jour de la vidange.

VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE A ÉTÉ VIDANGÉE AVEC SUCCÈS!

Facebook : Famille05Portneuf
 Courriel : unitemobile05ans@gmail.com

Activités GRATUITES de L'Unité Mobile 0-5 ans

ST-GILBERT
 CENTRE MUNICIPAL, 110 RUE PRINCIPALE

9h15 à 10h45

DÉROULEMENT

DATES	THÉMATIQUES	9h15	9h30	10h00	10h30
Jeudi 16 juin Jeudi 14 juillet	La nature	Accueil	Activités	Lecture animé	Activité
	Les pirates				

IRC | CN | JeunEssor Portneuf | Éducation Québec

MERCI AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES ET AUX PARTENAIRES DE LA TABLE 0-5 ANS DE PORTNEUF